



PLAN DE PROTECTION – COVID 19

Animation socioculturelle dans le collège de Bois-Murat

Commune d'Epalinges

Version 10.03.2021

Lieu et cadre d'application

Les présentes mesures sont appliquées lors de l'accueil et des animations proposées par le CAP (centre d'animation socioculturelle Palinzard) dans l'établissement scolaire de Bois-Murat aux élèves de la 7P à la 11P, à savoir pendant les tranches horaires de 11h45 à 14h15 et de 15h30 à 18h00 du lundi au vendredi (excepté le mercredi).

Les différents espaces d'activités du CAP au sein du collège de Bois-Murat sont les suivants : **le réfectoire scolaire, la salle de quartier, la salle de gymnastique, la salle d'études, le préau scolaire.**

Le plan de protection suivant sera détaillé espace par espace en fonction des critères suivants : **1. Traçabilité - 2. Distanciation physique – 3. Mesures d'hygiène.**

1. Réfectoire scolaire

Traçabilité : à midi, la traçabilité des enfants est garantie au réfectoire par le biais de leur inscription au portail « ma cantine ». Les enfants qui ne sont pas inscrits à ce portail et venant pique-niquer au réfectoire sont inscrits sur une liste tenue à jour par le personnel du CAP. Cette liste est gardée 14 jours puis détruite. La liste est transmise aux autorités cantonales si besoin. Elle n'est utilisée à aucun autre dessein. Les enfants sont informés de cette démarche.

Distanciation physique : Les enfants de la 9P à la 11P sont regroupés dans la salle de quartier pour prendre leur repas. A défaut de places disponible dans ladite salle, des tables leurs sont réservées dans la grande salle. Dans la mesure du possible, le personnel du CAP respecte une distance de 1,5 m à table avec les enfants lors du repas, tout en évitant de manger en face d'un élève.

Mesures d'hygiène : Les adultes ont l'obligation de porter un masque et de se désinfecter les mains régulièrement. A leur arrivée, il est demandé aux élèves d'aller se laver ou de se désinfecter les mains. Les élèves de la 9 à la 11P doivent porter un masque qu'ils ne retirent que pour manger. Pas de nourriture, de services ou de boisson en libre accès. Le personnel du CAP s'occupe d'aider à la distribution de ces différents éléments en fonction des besoins du personnel affecté au service. Lorsque les adultes mangent ou boivent, ils peuvent retirer leur masque mais doivent alors respecter une distance d'au moins 1m 50 des enfants et ne pas manger en face d'eux.

2. Salle de quartier

Cette salle ouverte aux mêmes heures que le réfectoire scolaire et étant une annexe de celui-ci, est régie par le même protocole.

3. Salle d'études

Cette salle étant sous la responsabilité de la bibliothèque d'Epalinges, elle est régie par le protocole de cette dernière.

4. Salle de gymnastique

Traçabilité : Les enfants participant à l'activité sont inscrits sur une liste tenue à jour par le personnel du CAP. Cette liste est gardée 14 jours puis détruite. La liste est transmise aux autorités cantonales si besoin. Elle n'est utilisée à aucun autre dessein. Les enfants sont informés de cette démarche.

Distanciation physique : Les adultes ne pratiquent pas d'activités sportives en compagnie des enfants qui impliqueraient une proximité physique. Les jeux impliquant le moins de contact physique possible sont privilégiés.

Mesures d'hygiène : Il est demandé aux enfants d'aller se laver les mains lorsqu'ils arrivent dans la salle de gym. Les élèves de la 9 à la 11P ainsi que les adultes présents, doivent porter un masque. En dehors du moment de lavage des mains ou d'une envie pressante, l'accès au vestiaire est interdit. La consommation de nourriture ou de boissons est interdite dans la salle. Tout le matériel mis à disposition pendant l'activité est désinfecté après son utilisation.

5. Préau scolaire

Traçabilité : Si l'activité du préau doit se dérouler dans un espace intérieur, une liste est mise en place sous les mêmes modalités que pour les autres espaces.

Distanciation physique : Les adultes ne pratiquent pas d'activités sportives en compagnie des enfants qui impliqueraient une proximité physique. Les jeux impliquant le moins de contact physique possible sont privilégiés.

Mesures d'hygiène : Le port du masque est obligatoire pour les adultes, ainsi que pour les enfants de la 9 à la 11p. Tout le matériel mis à disposition pendant l'activité est désinfecté, ce qui ne peut l'être est mis en quarantaine pendant 36 heures. Il n'y a pas de libre-service pendant le goûter. La personne distribuant le goûter le fait avec des gants et ne s'occupe de rien d'autre. La durée de distribution du goûter est limitée à une demi-heure (de 16h00 à 16h30). Les aliments distribués ne restent pas à l'air libre et sont couverts.

Pour tout ce qui n'est pas précisé dans ce document, le CAP suit le concept émis par la commune d'Epalinges et la direction scolaire de l'établissement de Bois-Murat.